

Les Postes

Je fais très sérieusement valoir au ministre des Postes que la population du Canada se demande à quel point le ministère des Postes fonctionne de façon efficace et économique. Je voudrais faire inscrire au compte rendu quelques exemples flagrants de dilapidation des fonds publics par le ministère des Postes. Premièrement, je voudrais parler de la multitude de griefs en instance, et en particulier du fait que le ministère des Postes a enfreint l'article 39.07. C'est là une dépense que le ministère des Postes n'aurait jamais dû devoir faire. Dans cette affaire les travailleurs se sont plaints de ce que l'on faisait appel à des employés occasionnels aux Postes. Ils ont demandé un jugement. Le ministère des Postes en a appelé à la Cour fédérale et a perdu l'appel. Il a ensuite porté l'affaire devant la Cour suprême du Canada.

Je voudrais faire inscrire au compte rendu une déclaration de M. Corkery, sous-ministre des Postes, déclaration que l'on trouve dans le mémoire qu'il a présenté à la Cour suprême du Canada. A l'alinéa 6, on peut lire:

Si la décision prise par la Cour fédérale dans l'affaire O'Toole est maintenue, la somme qu'il faudra verser à tous ceux qui ont déposé des griefs dépasserait les deux millions de dollars. De plus, cela impliquerait qu'il faudrait faire des dépenses importantes à l'avenir.

Voilà, monsieur l'Orateur, une dépense qui n'était pas nécessaire.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le ministre des Postes invoque le Règlement.

M. Lamontagne: Monsieur l'Orateur, le député s'éloigne du sujet et parle du passé au lieu de la présente hausse des tarifs postaux. Il est maintenant en train de discuter des griefs des employés du service postal. Nous sommes en train d'établir un mécanisme pour les régler. L'arbitrage se poursuit et nous discutons avec le syndicat. Pourquoi le député ne parle-t-il pas des augmentations de tarifs?

L'Orateur suppléant (M. Turner): J'estime qu'il n'y a pas là matière à un rappel au Règlement. Le député de Nickel Belt.

M. Rodriguez: Merci, monsieur l'Orateur. Je comprends la susceptibilité du ministre des Postes; il est sensible et avec raison. Il demande à la population du Canada d'accepter une hausse de tarifs; et on lui demande de la justifier. A quel point son administration du service postal a-t-elle été efficace? Comment a-t-il économisé davantage? Nous en coûtera-t-il plus de deux millions de dollars, comme le prétend M. Corkery, pour rendre justice à ceux qui ont déposé les griefs, et cela ne comprend pas les frais judiciaires subis pour porter l'affaire jusqu'à la Cour suprême du Canada. L'affaire a été déboutée en Cour suprême, faute de motifs d'appel.

Je me demande si, aux frais du contribuable, le ministre des Postes va traîner jusqu'à la Cour suprême les 2,699 autres affaires. Cela ferait une jolie facture. Il répondra, je suppose, que ce sera au ministère de la Justice de se charger de la note, mais ce sera quand même le contribuable qui écopera.

Il y a un mois environ, nous avons eu connaissance de cette grande campagne effectuée dans tous les journaux du pays, à l'échelle locale et nationale. Elle a coûté \$150,000. Est-ce qu'elle a contribué à régler les problèmes de la poste? Pas d'un iota. Elle a eu un simple effet de propagande, qui a permis à la poste de mobiliser l'opinion contre les employés. Mais cela n'a pas accéléré l'acheminement d'une seule lettre. Cet argent gaspillé, purement et simplement, ne justifie pas l'augmentation des tarifs.

[M. Rodriguez.]

Il faut voir les choses globalement, monsieur l'Orateur. Pendant cette période, 53,000 employés ont été convoqués par la direction pour une séance individuelle d'une heure. Chaque employé a eu droit à la démonstration graphique de l'offre faite au syndicat par les Postes. Et on a recommencé une deuxième fois. Donc, 53,000 employés à raison de deux heures chacun, au tarif horaire de \$6, ne font pas loin de \$630,000. Sans compter les traitements des cadres qui ont eu la charge de faire passer leur personnel sous les fourches caudines, pour la plus grande satisfaction des grands manitous.

Il y a autre chose qui coûte cher, ce sont les caméras de télévision qui ont été installées pour surveiller le personnel de tri. Cette dépense devrait être supprimée immédiatement, en éliminant ces caméras. On devrait s'occuper plutôt de mettre en place une structure hiérarchique efficace. Cela permettrait au moins aux cadres de parler aux subalternes qu'ils dirigent. Ce n'est pas une foutue caméra qui va faire cela. Ce n'est pas ce système de mouchardage qui va établir des relations personnelles, une sorte de rapport au sein de la poste.

Je tiens également à dire un mot du projet de création d'une société de la Couronne. Nous sommes en outre opposés actuellement à l'idée de hausser les tarifs postaux de 21½ p. 100 dans le cas du courrier de première classe, et de 25 p. 100 dans celui des cartes de souhaits. J'estime qu'on devrait imposer un moratoire sur toute hausse des tarifs tant que la société de la Couronne n'aura pas été mise en place et qu'elle ne sera pas en mesure de considérer les besoins postaux des Canadiens et les moyens d'améliorer la qualité des services rendus aux contribuables. Il faut absolument examiner la façon dont le nouveau système va fonctionner.

Sans doute qu'en fin de carrière, le ministre des Postes tient-il à se donner de l'importance. C'est un souci que nous comprenons tous, cela répondant chez lui à une sorte d'égoïsme. Je trouve cependant qu'il aurait pu faire œuvre plus utile si, un mois après avoir semé la discorde au bureau de poste—discorde qu'il se fait fort d'entretenir—au lieu d'annoncer sans vergogne aux Canadiens qu'à compter du 1^{er} avril 1979, le tarif postal dans le cas du courrier de première classe serait majoré de 21½ p. 100, et celui des cartes de souhaits de 25 p. 100, il s'était levé à la Chambre pour faire l'éloge de ses réalisations éclatantes à l'emploi des Canadiens dans le domaine des services postaux.

Je trouve absolument indispensable qu'il n'y ait aucune hausse de tarifs tant que la nouvelle société de la Couronne n'aura pas examiné le fonctionnement des services postaux et la meilleure façon d'en assumer les frais. Il me semble que c'est la question qu'il devrait examiner plutôt que de venir ici à la veille de la défaite du gouvernement nous faire ses déclarations. C'est tout aussi inacceptable.

● (1542)

En dernier lieu, monsieur l'Orateur, et je le dis sérieusement, le gouvernement se sert d'expédients. La ministre des Postes (M. Lamontagne) a déclaré: «Nous allons nous montrer durs, nous allons faire un nettoyage parmi les employés des postes, et je vais faire des postes un service et une affaire dignes de ce nom». J'aime ça, monsieur l'Orateur; voilà tout ce qu'a imaginé le ministre, faire des postes une société de service et d'affaires. Sont responsables des postes, M. Corkery de la Société de Havilland, et un autre personnage qui s'est fait muter à un autre ministère et qui venait du ministère de